

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BESSEY**

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Séance du 03 Mars 2026**

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Madame Karine FOREST, maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :  
Vote des subventions 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/02/2026  
Date d'affichage du compte-rendu : 10/03/2026

**03/2026DE04**

Présents : Mesdames et Messieurs BORGOGNO Thierry, BOUYEYRON Murielle, FERRIERE Marie-Odile, LOMBARD Daniel, PIRAUD Fabrice, HYVERNAT Mireille, BLANC Bernard, BRENIER Christèle, NAILI Karim, CROCI David, DELPEUX Florence, DESFARGES Sandrine, FOUILLET Carole, PINET Bernard, MALIGEAY Jacques  
Excusés avec pouvoir : TULOUP Corinne (pouvoir à MALIGEAY Jacques)  
Absents : ARQUILLERE Pascal, VICENTE Delphine  
Secrétaire de séance : PIRAUD Fabrice  
\*\*\*\*\*

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions émanant d'associations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **FIXE** ainsi qu'il suit les subventions au titre de l'année 2026 :

SLEA	<b>101 196 €</b>	Multi accueil « Les Griottes » : délégation de service public
Restos du Cœur	<b>250 €</b>	
APHRA	<b>250 €</b>	
Secours Populaire L'Arbresle	<b>250 €</b>	
Chaudron du Cœur	<b>250 €</b>	
Secours exceptionnel	<b>250 €</b>	A définir
Comité des Fêtes	<b>3 500 €</b>	Fête villageoise
Conseil de Parents d'Elèves	<b>280 €</b>	Participation aux prix CM2
Coopérative scolaire, Noël	<b>1 000 €</b>	100 € par classe + IME
Ecole publique de Brussieu	<b>300 €</b>	Accueil d'un enfant de la commune
Nuit du conte	<b>125 €</b>	Conteur bibliothèque
Association Béchamel	<b>600 €</b>	Fête de la Musique
Echo des Vallons	<b>300 €</b>	Participation aux manifestations
Association du personnel communal	<b>1 200 €</b>	

Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

Le Maire  
Karine FOREST



KF